

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le six décembre, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU (arrivée à 20h27), Mme Servane GESRET, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET, Mme Julie POUPART

Secrétaire de séance : M. Denis KEURMEUR

Date de la convocation et d'affichage : 6 décembre 2024

Objet de la Délibération
n°2024-0112

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	17

- FINANCES :

- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LAMBALLE TERRE ET MER en faveur des opérations d'investissement des communes - Construction de l'espace Art et Mouvement – Joséphine Baker

L'Espace Art et Mouvement, situé dans le bourg de Dolo, est un lieu dédié à la pratique de la danse et de la gymnastique. Cet espace accueille, par le biais associatif, des adhérents dont la majorité viennent des communes alentour. Les travaux de construction de l'espace Art et Mouvement Joséphine Baker ont démarré le 24 juillet 2023, leur réception a eu lieu le 30 octobre 2024. Inauguré le 30 novembre 2024, le bâtiment comporte une salle de 150 m² dédiée à la pratique de la danse, ainsi que des vestiaires et annexes. Le projet contribue à l'amélioration du bilan carbone du territoire, car il vient en remplacement de diverses salles beaucoup moins économes en énergie. L'espace Art et Mouvement est vertueux du point de vue écologique par :

- Ses matériaux : c'est un bâtiment structure bois, son isolation est en laine de chanvre et le sol de la salle de danse est un parquet en bois.
- Son mode de ventilation et de chauffage : il est équipé d'une ventilation double-flux, raccordée à une pompe à chaleur.
- La qualité de son isolation : avec un coefficient de 0.23 au test d'infiltrométrie final (excellent résultat, la cible recherchée étant un coefficient inférieur à 1).
- Sa production d'électricité (projet en cours) : par des panneaux solaires, dont l'installation sur le toit terrasse fera suite à la livraison du bâtiment, avec une revente du surplus de production électrique.
- Sa gestion des eaux pluviales : avec une cuve de 10.000 litres pour recueillir les eaux pluviales, qui seront utilisées par la commune pour l'arrosage des fleurs. Les espaces de parking sont perméables (hors place PMR), en terre-pierres.

PLAN de FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Objet : studio de danse				
DEPENSES		RECETTES		
nature des dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	%
TRAVAUX	787 927 €	Département CDT 2022-27	221 781 €	32%
révisions trx(sept24)	-2 182 €	Bonus Département CDT 22-27	40 000 €	
Total (1)	785 745 €	Région	120 000 €	
acquisition terrain	3 228 €	DETR 2024	100 000 €	
étude ADAC	2 520 €	DSIL 2024	50 000 €	
MOE	82 808 €			
étude géotechnique	2 444 €	Fonds Concours LTM	57 820 €	
mission SPS	2 695 €	Autofinancé Jugon les lacs	280 007 €	
mission contrôle technique	4 920 €	Participation Plénée Jugon	15 000 €	
révision MOE	3 248 €	Participation Plédéliac	3 000 €	
Total (2)	101 863 €			
TOTAL	887 608 €	TOTAL	887 608 €	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet présenté ci-dessus
- Prend acte de la réception des travaux (commencés en octobre 2023) en novembre 2024
- Valide le plan de financement prévisionnel et le calendrier des travaux
- Sollicite une aide au titre du Fonds de Concours de Lamballe Terre et Mer
- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la Commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

Le secrétaire de séance, M. Denis KEURMEUR



Fait et délibéré en séance,
 les jour, mois et an susdits
 Le Maire, Eric MOISAN

